

L'an deux mille vingt et un le dix du mois de février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, dans la salle de la filature, lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Roland CANAYER, Maire de la commune.

**Présents** : MM. Roland CANAYER. Olivier ARNAL. Laurence BÉRANGER. Nathalie BRESSON. Christian CHATARD. Cyril DOUCET. Gilles GUARDIA. Benoît LEPAGE. Géraldine MARTIN. Jean-Pierre NEGRE. Nathalie PROUZET. Annie VILE. Corinne VILLEGAS. Daniel ZEBERKO.

**Absent excusé** : Mr Jacques GINIEYS

Procuration : Mr Jacques GINIEYS a donné procuration à Mr Roland CANAYER

...0000000...

La séance est ouverte à dix-huit heures trente par Monsieur Roland CANAYER qui, donne la parole à Mme Nathalie BRESSON, désigné secrétaire de séance, pour la lecture du Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2021, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Gilles GUARDIA est élu secrétaire de séance.

### **1°) SMEG Renforcement du réseau électrique : Dissimulation**

La Mairie de MOLIERES-CAVAILLAC souhaite dissimuler les réseaux aériens de faible section (Torsadé T35) dans l'impasse Plaine de Cavillac sur environ 100ml géographique, permettant ainsi de renforcer et finir la mise en discrétion.

Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE) :  
Le montant du projet s'élève à 28 560,12 € HT soit 34 272,14 € TTC.  
La participation de la commune s'élèvera à 0.00 €.

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 28 560,12 € HT soit 34 272,14 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **0,00 €**.

## **2°) SMEG Extension Eclairage Public**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : **Travaux d'Eclairage Public.**

Ce projet s'élève à 4 812,35 € HT soit 5 774,82 € TTC.

Définition sommaire du projet : La Mairie de MOLIERES-CAVAILLAC souhaite renforcer l'éclairage public sur la route de la Déchetterie.

La solution présentée consiste en une extension aérienne (torsadé 2x16<sup>2</sup> Alu environ 185ml électrique) depuis l'armoire existante AA et l'installation d'un luminaire à Leds sur support bois existant.

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 4 812,35 € HT soit 5 774,82 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 2 410,00 € pour l'année 2022.

## **3°) SMEG Extension Eclairage Public – Route de Laparot -**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Travaux d'Eclairage Public Ce projet s'élève à 29 975,12 € HT soit 35 970,14 € TTC.

Définition sommaire du projet : La Mairie de Molières Cavailiac souhaite restructurer son réseau Eclairage Public avec la création d'une armoire de commande Eclairage Public et la remise en état de l'éclairage extérieur du boulodrome avec la fourniture et pose de 4 mâts 8m + 14 projecteurs 144W. Les travaux de GC-élagage et dépose sont pris en charge par la mairie.

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 29 975,12 € HT soit 35 970,14 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 14 990,00 €.

#### **4) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021**

Monsieur le Maire informe que la commune de Molières-Cavaillac peut déposer pour l'année 2021 une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Monsieur le Maire propose de demander une aide dans le cadre de l'aménagement de l'aire de loisirs et de tourisme au bord de l'Arre dans la Plaine de Cavaillac, route de Laparot. Ce projet consisterait à aménager le bord de rivière avec des tables et des bancs et créer un chemin d'accès pour les secours au niveau de la salle des fêtes de Cavaillac et du boulodrome.

Le Maire présente le plan de financement comme suit :

- D.E.T.R	- 51 % =	27.808,00 €
- Fonds de concours	- 29 % =	14.987,00 €
- Fond propre communaux	- 20% =	11.000 ,00 €

Montant total des travaux = **53.795,00 € HT**

Montant TTC = 64.554,00 €

Après avoir entendu les propositions énoncées par le Maire, le conseil municipal :

#### **DECIDE :**

**D'APPROUVER** ce projet dans son ensemble.

**D'AUTORISER** le Maire à procéder à la demande d'aide financière auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2021).

**DE DONNER** pouvoir au maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment les demandes de subventions.

#### **5°) Convention d'adhésion au service commun mutualisé de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour l'instruction des dossiers d'urbanisme (2021-2023)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention pour l'instruction des dossiers d'urbanisme est arrivée à son terme le 31 décembre 2020. Il y a lieu de réaliser de nouvelles conventions.

Jusqu'à aujourd'hui, la tarification de ce service en fonction du nombre et de la nature des dossiers instruits pour les Communes concernées était fixée comme suit :

Base 314 € EPC (Equivalent Permis de Construire)

50 % à la charge de la Communauté de Communes du Pays Viganais

50 % à la charge de la Commune,

$$P = (\text{base} \times 50 \%) \times T \times N.$$

où :

P = Montant de la tarification à payer par les communes.

T = Nature du projet (CUa, CUb, DP, PA, PD, PC AT).

N = Nombre de dossiers.

Et :

CUa	Certificat d'Urbanisme a x 0,2
CUb	Certificat d'Urbanisme b x 0,4
DP	Déclaration Préalable x 1
PA	Permis d'Aménager x 1,2
PD	Permis de Démolir x 0,8
PC	Permis de Construire x 1
AT	Autorisation de travaux x 1

La valeur pondérée des actes reste inchangée.

Après concertation le Conseil Municipal décide :

**D'adhérer au service commun ADS proposé par la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

**D'approuver la convention fixant les modalités de fonctionnement et de financement du service commun ADS entre la Communauté de Communes et la Commune.**

**D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.**

**D'approuver les tarifs ci-dessus détaillés.**

#### **5) Convention de mise à disposition ponctuelle d'un agent technique pour le service des eaux avec la commune d'Avèze.**

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de convention de la mairie d'Avèze concernant la mise à disposition d'un agent technique du service A.E.P pour des interventions ponctuelles sur le réseau de l'eau de la commune. (Convention annexée à cette délibération).

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

**D'adhérer à cette convention de mise à disposition ponctuelle d'un agent technique pour le service des eaux,**

**De donner pouvoir au maire pour signer tous les actes relatifs à ce dossier.**

#### **6) Retrait délibération N°048 Année 2020**

Suite à un courrier de la Préfecture du Gard, il convient de procéder au retrait de la délibération du n° 048 concernant les pouvoirs de police du maire. Seul un arrêté doit être pris.

Après concertation, le conseil municipal autorise le maire à procéder au retrait de la délibération n°048/2020.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### ***1) Elections départementales et régionales – Infos***

Elles se tiendront le 13 et 20 juin.

Les bureaux seront composés comme suit : 1 président, 1 secrétaire 3 assesseurs pour l'élection régionale, 3 assesseurs pour l'élection départementale.

Tenue des bureaux de 8 h à 18 h. Dépouillement à partir de 18 h.

La mairie fera un appel aux électeurs inscrits sur la liste électorale pour la tenue des bureaux, pour permettre un roulement.

**2 ) Point d'info CCAS**

Monsieur Christian CHATARD fait part de la possibilité de se faire vacciner. Il faut prendre contact avec son médecin traitant. Et normalement à partir de demain les rendez-vous pourront être pris par doctolib. La vaccination se fait à l'hôpital du Vigan.

**3) Don de parcelles** – Monsieur le Maire précise que Mr Jacques GINIEYS étudie le dossier. Un courrier de réponse va être adressé pour avoir des précisions complémentaires.

**4) Mme Géraldine MARTIN** fait part d'un problème sur le chemin qui passe derrière rapid-pneus et monte sur Molières. Il faudrait remettre les barrières sur le haut du chemin.

**5) Mme Corinne VILLEGAS** fait part d'un arbre qui est tombé sur le chemin des mines. Monsieur le Maire précise que ces parcelles boisées appartiennent à la Communauté de Communes.

**6) Plan local d'urbanisme.** L'élaboration du Plu se poursuit avec plusieurs réunions de travail de programmées. Un dossier a été remis à chaque conseiller pour les tenir informés.

**7) Motion prise par le Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG)**

Monsieur le Maire fait lecture de la motion de soutien prise par le SMEG. Après concertation le conseil municipal soutient le Syndicat mixte d'électricité du Gard dans sa démarche contre le projet « Hercule ».

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20H25.



